



Commission des équipements et de l'aménagement durable

5 - Administration générale

Vente de l'immeuble des anciennes Archives départementales rue Fischart à STRASBOURG - Interruption du processus de vente

Rapport n° CP/2014/46

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Suite à la publication du cahier des charges de cession des anciennes Archives Départementales du Bas-Rhin rue Fischart à STRASBOURG, et conformément à ses dispositions, le présent rapport a pour projet de soumettre à votre approbation la décision d'interruption du processus de vente, et la poursuite de cette procédure de cession selon d'autres modalités.

La commission permanente du 8 avril 2013 a validé le déclassement de l'ensemble immobilier formant les anciennes Archives Départementales rue Fischart à Strasbourg, et a décidé le principe de la mise en vente sur le marché privé via une publicité adaptée.

Conscient de l'importance historique et patrimoniale de cet ensemble immobilier, le Conseil Général du Bas-Rhin a souhaité faire appel à l'initiative privée afin de recueillir les meilleurs candidats pour cet ensemble immobilier d'environ 7 200 m², jouissant d'une bonne situation géographique au cœur de la Neustadt de Strasbourg.

Un cahier des charges d'appel à candidatures contenant les informations juridiques, administratives et techniques relatives à l'ensemble immobilier mis en vente a été publié sur le site internet du Conseil Général, dans les Dernières nouvelles d'Alsace et dans le Moniteur avec un délai fixé par avenant au 7 novembre 2013 pour la remise des offres.

Il est rappelé pour mémoire que la vente de ces bâtiments qui ne correspondait plus à nos besoins, s'inscrit dans une démarche d'optimisation et de valorisation de notre patrimoine, et que les ventes immobilières des collectivités territoriales ne relèvent pas des dispositions sur les délégations de service public et sur les marchés publics, ainsi le Département restait libre du choix tant de la procédure de vente et de ses modalités, que de l'acquéreur.

Deux offres ont été réceptionnées par le Département. Bien que répondant toutes les deux aux enjeux liés à la valorisation de cet ensemble patrimonial, celles-ci ne sont cependant pas totalement conformes au cahier des charges

Le cahier des charges de la vente permet au Département d'interrompre le processus de vente à tout moment avec la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Dans un tel cas, la vente peut être poursuivie selon d'autres modalités, soit avec les offreurs initiaux qui seront invités à participer à cette nouvelle phase, soit en procédant à une nouvelle consultation.

Enfin, et en fonction des offres présentées, le Département du Bas-Rhin peut aussi se réserver le droit de procéder à un éventuel second tour, dont les modalités seront alors présentées aux candidats choisis, sans avoir à justifier sa décision.

Dans ces conditions, en application des dispositions du cahier des charges, il est proposé de surseoir à la vente et de poursuivre les discussions de gré à gré avec les acquéreurs potentiels.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

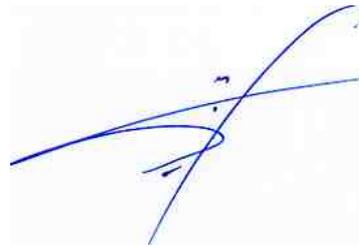
- décide d'interrompre le processus de la vente des anciennes Archives Départementales du Bas-Rhin rue Fischart à STRASBOURG suite à la publication du cahier des charges de cession ;

- décide de poursuivre la procédure de la vente selon d'autres modalités.

Elle autorise le Président à prendre toute décision relative à la présente délibération.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL